

Préambule de Mme la Rectrice

L'esprit de la réforme est anxiogène car cela donne beaucoup de libertés. L'organisation est complexe mais il y aura un accompagnement de la part des services. La mise en place de la 1<sup>ère</sup> va être compliquée car, pour le moment, nous sommes encore dans le virtuel.

Des outils pour construire les EdT sont arrivés hier (élaborés par l'académie de Toulouse). On peut aussi consulter la lettre n°7 + horizons 2021.

Le SNP DEN-UNSA a abordé 7 points de réflexion, d'inquiétude et de questionnement.

**1)** Alors même que l'école de la confiance est annoncée, nous constatons l'absence d'une réelle considération au niveau national illustrée entre autre par le scandale de la CAPN. L'échelon du chef d'établissement est souvent peu pris en considération..

**2)** au niveau académique : à la fatigue, à l'inquiétude de la faisabilité de la réforme et de la Transformation de la Voie Professionnelle, à l'absence d'informations, s'est ajouté ce sentiment de tension voire de crainte permanente due aux débordements de violence ;  
Les Per Dirs sont en 1<sup>ère</sup> ligne, nos conditions de travail sont inacceptables et les RPS n'ont jamais été aussi présents.

*Mme RAINAUD, secrétaire générale fait part de la création d'une cellule de crise, même si elle s'est mise en place un peu tard.*

Le SNP DEN-UNSA donnera comme consigne de fermer les établissements si la situation l'exige

*Réponse : si l'on peut comprendre une fermeture ponctuelle au vu des événements, il est difficile d'envisager une fermeture préventive car les situations sont imprévisibles. Quoiqu'il en soit, toute fermeture doit se faire en relation avec le cabinet du DASEN ou de la Rectrice. Une fermeture non partagée peut amener à ne pas accepter un élève en danger et/ou déboucher sur des problèmes pénaux.*

Le SNP DEN réitère l'inquiétude grandissante des collègues, la dégradation de nos conditions de travail avec une réduction des moyens octroyés par les DG et la future annonce de l'instauration des 2 HSA obligatoires. Cette annonce est très mal perçue. De plus, le côté anxiogène de la réforme dû au manque d'informations concrètes ne rassure pas.

*Mme la Rectrice explique que cette 2<sup>ème</sup> heure est faite pour améliorer le niveau de vie des enseignants.*

*L'obligation de cette seconde HSA sera présentée au CTM du 31 janvier et est quasiment actée.*

*Mme la Rectrice et la Secrétaire générale tiennent à assurer les chefs d'établissement de leur confiance et annoncent que les IA-IPR viendront dans les établissements pour expliquer la mise en place de la réforme.*

### **3) Risque du renvoi de responsabilité sur les personnels de direction :**

Notre inquiétude d'être tenu ou désigné comme responsable, nous a amené à renvoyer les familles vers le site du rectorat pour prendre connaissance du projet d'ES, acte symbolique afin de montrer que ce choix était de la compétence de Mme La Rectrice et non une décision des chefs d'établissement.

Cette position a été confortée par la suite, par l'exemple du Cheylard où notre collègue est interpellée de manière agressive par le maire via journal et courrier. Les ES sont déposés, les familles pourront exprimer leurs choix.

Les annonces ministérielles vont dans le sens de la satisfaction de ces choix alors même que tous ces vœux ne pourront être satisfaits car DG insuffisante, seuil minimal d'ouverture, contrainte confection emploi du temps dans un établissement et lors d'une mutualisation. Nous redoutons la réaction des familles qui feront alors pression et viendront parfois vivement nous interpellier.

Le SNPDEN demande la mise en place d'une fiche de dialogue dans laquelle apparaîtront les ES et les EO effectivement choisis par les CA.

*Mme la Rectrice répond qu'elle ne comprend pas la demande des chefs d'établissement qui ont toujours demandé plus d'autonomie ce que leur apporte cette réforme et, maintenant, ils réclament une restriction de cette autonomie ! Mme RAINAUD informe qu'il n'y aura pas de document commun. Elle ajoute que, dans un respect des équilibres territoriaux, ils ont beaucoup ouvert les spécialités avec un choix très large. Elle fait part de leur difficulté à positionner NSI et LLCE. Mais la volonté était de « sortir d'une certaine coloration » pour quelques établissements. Il n'y aura pas de seuil d'ouverture donné par le rectorat car la notion d'autonomie des établissements va s'amplifier et afin de ne pas verrouiller le choix des élèves. Elle regrette aussi qu'on parle beaucoup des spécialités et peu du tronc commun. Elle informe aussi les chefs d'établissement qu'il ne faut pas s'interdire de penser à des modifications d'ouverture de l'établissement mercredi après-midi et samedi matin.*

Mais la question essentielle est la suivante : la liste affichée sur le site du rectorat est-elle opposable ?

*Mme RAINAUD répond que oui. Mais si aucune solution n'est proposée sur un territoire raisonnable ou si certains trinômes ne sont pas faisables, il faudra, avant d'annoncer la non-faisabilité d'une spécialité, argumenter et avoir envisagé toutes les solutions avec les services. Les affectations se font sur le lycée de secteur et les dérogations se feront au cas par cas. Pas de procédure d'affectation pour des trinômes. En ce qui concerne le CNED, toujours pas d'informations sur le financement ni sur le suivi en établissement. Il y aura un contingentement pour les enseignements technologiques de seconde mais, pour le moment, pas de précision.*

#### 4) principe de calcul de la DG :

Afin d'augmenter les marges de manœuvre des DG, le SNPDEN demande que les IMP ne soient pas retirées de l'enveloppe initiale tout comme les provisions pour RCD. En effet, le calcul se fait sur les horaires plancher et l'on retire les IMP et RCD de ce total ce qui fait que les moyens de base ne sont pas respectés.

*Mme RAINAUD répond qu'il n'est pas possible de sortir les IMP du total car l'académie ne les a pas. Il sera peut-être possible de transformer des IMP en HSA mais au cas par cas et seulement par la DOS.*

Le SNPDEN remarque que les prévisions d'effectifs qui leur sont demandées sont systématiquement revues à la baisse par les services de la DOS alors même que les enquêtes sur le terrain démontrent le contraire. Nous nous interrogeons sur la finalité de compléter un tableau d'effectif.

*Une remarque du rectorat : la somme des prévisions des services est inférieure à la somme des effectifs du constat de rentrée.*

Pour le SNPDEN, c'est tout le problème d'une vision macro ramenée aux réalités du terrain

**5) TRM et rentrée:** comment faire remonter demain un TRM avec toutes les inconnues ; comment seront gérés les décalages entre TRM et réalité en juin ? ces décalages sont à prévoir vu le nombre d'incertitudes à ce jour.

En LGT, il est impossible de calculer le nombre de groupes nécessaires pour les spécialités car

- les élèves n'ont pas d'informations "officielles" sur les programmes des spécialités
- ils doivent choisir 4 spécialités : quelle est celle qu'ils supprimeront et
- pas d'informations sur les spécialités nécessaires /attendus de Parcoursup.

Comment alors travailler sur des créations/suppressions de postes ayant du sens ?

La répartition risque d'être fortement impactée lors de la réalité des inscriptions. Les compléments seront donnés en HSA ou en HP ? Il devra y avoir suppression de postes ou sous-service ?

Comment le rectorat va-t-il gérer ces situations, alors que le mouvement aura eu lieu ?

Comment trouver des TZR, des contractuels alors qu'il est déjà difficile de répondre aux demandes de remplacement ?

Le financement des transports des élèves dans le cadre des réseaux par la région est-il acté ?

Les options ne pourront pas toutes être financées.

Comment faire pour assurer la continuité du service public si on ne peut pas permettre à des élèves qui ont suivi une option en 2<sup>de</sup> et 1<sup>ère</sup> de la poursuivre ?

*Les réponses sont : l'autorité académique nous soutiendra et toutes les situations seront examinées.*

#### 6) Notre statut :

Nous avons demandé l'ouverture du CET pour faire un geste vis-à-vis des personnels de direction qui vont passer l'été à faire les EDT, et rappelé notre demande d'un groupe de travail sur le respect de notre statut.

Réponse de Mme Raynaud : difficulté du contrôle pour le CET (sic)... + groupe de travail sur le statut

#### 7) La CAPA

Le coordonnateur des commissaires paritaires est intervenu au sujet du sentiment d'injustice ressenti par trop de collègues. Le faible taux de passage à la hors classe introduit une grande amertume chez des collègues avec une grande ancienneté. Certains ne comprennent pas les promotions rapides de collègues plus jeunes. L'ensemble de la carrière doit être prise en compte. On ne doit pas se focaliser sur un incident survenu dans l'année. Les DASEN doivent être plus à l'écoute des collègues. Ils doivent également donner toutes les informations aux collègues pour clarifier les critères des promotions. Ils doivent également dire les raisons d'une non-proposition de promotion.

*Les DASEN présents expriment leur accord. Ils précisent que certains collègues n'entendent pas leur argumentaire.*

#### Conclusion :

1) trois remarques faites par des collègues nous ont interpellées :

\* EN d'aujourd'hui c'est l'armée d'antan : la grande muette

\* la méthode de management rappelle celle de l'entreprise Orange tellement décriée

\* la situation ne renvoie-elle pas à la théorie du chaos ?

2) Nos conditions de travail sont inacceptables. Prenez en compte Mme La Rectrice notre alerte : nous sommes très inquiets devant le ras le bol généralisé de nos collègues, parfois devant leur désarroi voire leur souffrance.

Ces réforme et transformation, nous étions pour au départ, puis pas contre selon ses modalités et aujourd'hui la question reste ouverte, c'est dommage mais nous n'en sommes pas responsables.

**Le SNPDEN-UNSA rappelle que les Personnels de Direction ne pourront être tenus responsables des éventuels dysfonctionnements liés à la mise en place de la réforme.**

Délégation SNPDEN-UNSA : Odile BAUSSART, Patrick FUERTES, Nicolas CHASTEL et Djamil CHERFI.